

Gilles Delaunay



# ***MEMOIRE D'INSTRUCTEUR REGIONAL STAGIAIRE***

**Réflexion autour d'une formation intermédiaire  
entre le Baptême et le Niveau I**

**NOVEMBRE 2005  
REGION PROVENCE ALPES**

**MF2 N° 1067**

## SOMMAIRE

<b>Introduction .....</b>	<b>Page 3</b>
<b>1) Les cursus des principaux organismes.....</b>	<b>Page 4</b>
a) FFESSM .....	Page 4
b) SSI – NAUI. ....	Page 5
c) ANMP .....	Page 6
d) FSGT .....	Page 6
e) PADI .....	Page 6
<b>2) Le constat.....</b>	<b>Page 7</b>
<b>3) Pertinence d’une formation intermédiaire .....</b>	<b>Page 8</b>
a) L’intérêt pour le plongeur .....	Page 8
b) L’intérêt pour les clubs de plongée .....	Page 10
➤ Clubs associatifs .....	Page 10
➤ Structures Commerciales Agréées .....	Page 10
c) L’intérêt pour la FFESSM.....	Page 11
<b>4) Différences entre ce niveau intermédiaire et le niveau 1.....</b>	<b>Page 13</b>
a) Objectif général.....	Page 13
b) Les conditions d’accès.....	Page 14
<b>5) Les prérogatives .....</b>	<b>Page 14</b>
<b>6) Le cadre réglementaire.....</b>	<b>Page 15</b>
<b>7) Mise en place de cette formation.....</b>	<b>Page 15</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>Page 16</b>
<b>Annexes</b>	
<b>Annexe 1</b> : Evolution du nombre de licenciés et brevets .....	Page 17
<b>Annexe 2</b> : Piste de réflexion sur le contenu de formation.....	Page 21
<b>Eléments de bibliographie.....</b>	<b>Page 24</b>

## Introduction

Je suis aujourd'hui Moniteur Fédéral 2ème degré, et adhérent du Club Subaquatique des Pennes Mirabeau.

J'ai réalisé le présent mémoire dans le cadre de l'Instructorat Régional, qui permettra, à mon sens de développer ma réflexion quant à ce sport pour lequel je me passionne et dans lequel je m'investis. Je souhaite ainsi apporter une « petite pierre à l'édifice ».

L'objet de ce mémoire est de proposer une réflexion concernant l'intérêt (ou non) de mettre en place un niveau intermédiaire entre le baptême et le Niveau 1 au sein du cursus de formation proposé par la FFESSM.

Dans un premier temps, j'ai réalisé une recherche concernant les cursus de formation des principaux organismes de plongée (FFESSM, SSI - NAUI, PADI, ANMP, FSGT). Cela m'a permis d'observer les constantes et les différences de contenus et de prérogatives, de les comparer au cursus de formation proposé par la FFESSM.

Dans un second temps, je me suis interrogé sur les intérêts que pouvait présenter la mise en place d'un diplôme intermédiaire entre le baptême et le Niveau 1, et quels pourraient en être sa forme et son contenu.

Ce mémoire n'a comme ambition que d'alimenter et de proposer des échanges et des discussions sur le plan régional, pouvant éventuellement déboucher sur une proposition nationale.

## **1) Les cursus des principaux organismes**

Dans les années 50, la plongée s'est développée malgré des moyens matériels plutôt rustiques. Entrant dans un univers inconnu qu'était le monde sous-marin, les plongeurs se devaient d'avoir une bonne condition physique. L'entraînement, ainsi que le matériel utilisé, n'attiraient pas les vacanciers. Cette activité était donc réservée à une minorité d'initiés que ces deux paramètres ne rebutaient pas.

Depuis cette époque, les progrès concernant le matériel, ainsi que le développement touristique, ont permis à un plus grand nombre d'accéder à la plongée aux travers de différents organismes.

### **a) La FFESSM**

Les cursus de formation ont été définis par la Commission Technique Nationale, sous forme de compétences ou « savoir faire » à acquérir.

Le baptême étant un certificat, le premier diplôme est le Niveau 1.

Son objectif général est le suivant :

« Le plongeur Niveau I doit posséder les compétences qui lui permettent d'évoluer dans l'espace médian sous la direction d'un Niveau IV au minimum. Pour cela, il doit donc être capable de se prendre en charge sur le plan de son équipement et de ses évolutions. Il n'a pas de prérogatives d'autonomie (sauf dans un cas très particulier : voir normes de sécurité). Le plongeur Niveau 1 apprend à évoluer dans un monde nouveau dont il doit intégrer les particularités en s'y adaptant afin que la plongée reste une activité de loisir ».

Pour les enfants, la FFESSM a mis en place trois diplômes ainsi que trois qualifications:

#### Diplômes :

- Plongeur de bronze.
- Plongeur d'argent.
- Plongeur d'or.

### Qualifications :

- Qualification bateau 1.
- Qualification bateau 2.
- Qualification gilet.

En ce qui concerne la biologie, il existe quatre niveaux, mais pour accéder au premier niveau, il faut posséder le Niveau 2 technique pour une question d'autonomie.

Il n'existe aucune qualification intermédiaire entre le baptême et le Niveau 1, si l'on n'a pas suivi le cursus de formation enfant. Cependant cette réflexion a déjà été abordée en Commission Technique Nationale en 2001 et rejetée pour des raisons réglementaires d'obligation de licence.

### **b) SSI - NAUI**

Les formations SSI ainsi que celles de NAUI ont comme diplôme d'entrée l'Open Water Diver.

Son objectif général est le suivant :

« Ce premier niveau vous permet d'acquérir les compétences nécessaires pour évoluer agréablement en toute sécurité jusqu'à 18 mètres, en autonomie relative hors de France »<sup>1</sup>.

Depuis deux ans maintenant, SSI et NAUI ont mis en place le French Passport Diver. Ce n'est pas un diplôme, mais une reconnaissance. Elle intervient en début de formation du plongeur.

Ce niveau reste facultatif et sera pris en compte comme unité de formation de l'Open Water Diver, à condition que la personne garde un passeport officiel de plongée SSI à jour et actif<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Contenu de formation de SSI

Ses prérogatives sont, pour le plongeur, d'évoluer à une profondeur maximum de six mètres, encadré par un instructeur.

### **c) ANMP**

Dès l'âge de 12 ans, l'Association Nationale des Moniteurs de Plongée propose un cursus de formation composé de modules et de qualifications.

Seuls les modules sont des passages obligés afin d'accéder au niveau supérieur.

Après le baptême, une première qualification « Randonnée aquatique » suivie des modules 1 et 2, puis deux autres qualifications « Piscine » et « Découverte » peuvent être effectuées avant le dernier module pour l'obtention du Niveau 1.

### **d) FSGT**

La Fédération Sportive et Gymnique du Travail propose un système d'unités de compétences à acquérir basé sur l'évaluation continue.

Il n'existe pas de qualification ou niveau intermédiaire entre le baptême et le Niveau 1.

### **e) PADI**

Le programme PADI de formation modulaire est très étoffé en terme de quantité de diplômes proposés.

Outre le Discover Scuba, qui correspond au baptême, PADI dispense deux formations intermédiaires non obligatoires avant l'Open Water Diver.

L'Open Water est composé de cinq modules que PADI a fragmentés en trois parties.

La première partie est validée par une certification, la seconde par un brevet, et la troisième correspond à l'Open Water Diver.

---

<sup>2</sup> Le passeport de plongée officiel SSI expire (inactif) si le plongeur « French Passport Diver » n'effectue pas de plongée sous la supervision directe d'un instructeur en statut actif dans les six mois qui suivent la dernière plongée notée.

➤ **Le Discover Scuba Diving (Module numéro 1) :**

Il se compose d'une plongée en piscine ainsi que d'une plongée en milieu naturel, accompagnées d'une projection de diapositives et d'un briefing.

➤ **Le PADI Scuba Diver (Modules numéros 2 et 3) :**

Il s'obtient en participant à trois séances théoriques avec l'aide de vidéos, trois plongées en piscine et deux plongées en milieu naturel (en mer ou en lac).

Ce diplôme est une partie de l'Open Water Diver. Il permet de plonger sous la supervision d'un divemaster PADI (ou diplômes supérieurs), à une profondeur recommandée de 12 m.

La personne aura un délai de douze mois si elle désire conserver le bénéfice du Discover Scuba Diving ou du PADI Scuba Diver, afin de passer l'Open Water Diver en n'effectuant que les deux modules restant qui concernent essentiellement la partie autonomie.

## **2) Le constat**

SSI, NAUI et PADI ont mis en place depuis peu de temps un niveau intermédiaire permettant de palier le trop grand écart entre le baptême et l'Open Water Diver, celui-ci se traduisant par une perte de clients. Ces niveaux intermédiaires permettent de toucher un nouveau public grâce à une formation plus diversifiée et plus adaptée à la demande. Aussi, les diplômes intermédiaires de ces trois organismes ouvrent la possibilité de conserver la partie des compétences acquises pour le passage de l'Open Water Diver, en limitant toutefois dans le temps cette possibilité (Cf. paragraphe 1)d) page 6).

Le Niveau 1 FFESSM n'a pas de prérogatives d'autonomie (sauf cas très particulier), contrairement à l'Open Water qui permet une autonomie sur 18 mètres (en dehors du territoire français).

L'ANMP, organisme très présent sur le territoire français (voir annexe 1), ne demande pas de licence pour le passage de ses diplômes, ce qui lui confère un avantage indéniable sur la FFESSM.

Se pose alors la question de l'utilité d'une formation intermédiaire entre le baptême et le Niveau 1 pour la FFESSM.

### **3) Pertinence d'une formation intermédiaire**

Faire un baptême est une démarche volontaire. Celui-ci permet de découvrir un monde souvent méconnu. Les moniteurs de la FFESSM s'emploient à ce que cette première immersion sous-marine devienne un moment inoubliable pour le baptisé.

De retour sur terre, les questions fusent : « Que dois-je faire pour replonger ? Et en vacances, vais-je devoir refaire un baptême ? Puis-je replonger sans aucun diplôme ? », etc....

Actuellement, les clubs de la FFESSM proposent à cette personne qui vient de s'initier à la plongée dans le cadre d'un baptême :

- ✓ La formation Niveau 1.
- ou
- ✓ Une plongée en tant que débutant

Proposer une formation intermédiaire au sein du cursus de la FFESSM ne présente un intérêt que si celle-ci propose :

- Des avantages pour le plongeur, que les formules actuelles ne présentent pas.
- Un intérêt pour les structures, quelques soient leur forme juridique, leur localisation (bord de mer, intérieur des terres) et les caractéristiques de leur clientèle.
- Un intérêt pour la FFESSM.

#### **a) L'intérêt pour le plongeur**

Il y a quelques années, les personnes prenaient généralement un mois de vacances l'été, et le reste en hiver. On remarque actuellement une évolution de la durée des



congés, peut-être sous l'effet des nouvelles lois du travail (35 heures et système des R.T.T.). La tendance semble être au fractionnement des congés sur de plus courtes périodes (quelques jours à une ou deux semaines), elles-mêmes échelonnées tout au long de l'année.

L'objectif est de proposer une formation intermédiaire dont la durée devra prendre en compte ces nouvelles données concernant les temps libres de la population.

De plus, des évaluations informelles, lors de discussions, m'ont permis de constater que certaines personnes ne sont pas intéressées par le côté technique et souhaitent seulement effectuer une plongée de temps à autres, pour le plaisir. Pour ces personnes, un diplôme intermédiaire pourrait les intéresser sachant que si elles désirent aller plus loin, le Niveau 1 restera l'étape suivante.

D'autre part, pour les personnes qui présentaient une appréhension de l'eau ou qui risqueraient de se trouver en situation d'abandon sur le Niveau 1, le cursus devenant plus progressif le passage par un niveau intermédiaire deviendrait plus abordable.

Voici les intérêts pour les plongeurs qui me permettent de penser qu'un niveau intermédiaire entre le baptême et le Niveau 1 permettrait de fidéliser les personnes ayant effectué un baptême au sein de la FFESSM, tout en leur facilitant l'accès aux formules fédérales d'un niveau supérieur :

- La personne obtient un niveau de compétences et non plus une certification de baptême : c'est plus valorisant car on lui reconnaît des compétences, et non pas juste une participation.
- Acquisition d'un « minimum » de connaissances pour plonger.
- La qualité de nos formations et le sérieux de nos moniteurs sont un gage de sécurité que les personnes pourront apprécier.
- Possibilité de plonger rapidement en couple, accompagné d'un encadrant.
- Allègement du contenu pouvant faciliter l'accès ultérieur au diplôme Niveau 1.
- Le passage par ce diplôme intermédiaire resterait facultatif car la personne aurait le libre choix d'effectuer ou non cette formation.

## **b) L'intérêt pour les clubs de plongée**

Afin de définir quels types de structures pourraient tirer partie d'une formation intermédiaire, il m'a paru intéressant de répertorier quelles sont les différentes formes de clubs que l'on pouvait retrouver sur la région, ainsi que les spécificités de chacun d'entre eux. Deux formes de structures en ressortent :

### ➤ Les clubs associatifs :

En général, on les retrouve plutôt à l'intérieur des terres. Leurs membres sont généralement fidèles à leur club et leurs formations s'étalent sur des durées relativement longues (6 mois à 1 an). Le Niveau 1 se prépare souvent en piscine, puis se finalise éventuellement en mer à l'occasion d'une sortie organisée par le club.

La formation réalisée par ces clubs peut paraître assez longue, mais elle semble souvent de très bonne qualité.

### ➤ Les Structures Commerciales Agréées (SCA) :

Elles sont plutôt localisées en bord de mer. Leurs clients sont pour la plupart des personnes de passage, en vacances ou effectuant un stage ponctuel. Le Niveau 1 se prépare sur des stages de courte durée.

D'une manière générale, la durée de la formation Niveau 1 peut varier de 4 à 6 jours jusqu'à plusieurs mois, en fonction du club choisi, des finances de la personne (bien souvent, ce sont les structures commerciales agréées qui proposent ces stages de courte durée) et de la rapidité de progression de la personne au fil de la formation.

Certains clubs, faute de pouvoir proposer un autre niveau d'entrée dans le cursus fédéral que le Niveau 1, dispensent tout de même cette formation sur la seule durée d'un week-end, et cela, au détriment de la qualité, cette dernière ne pouvant être réalisée correctement dans un laps de temps si court.

Un diplôme intermédiaire pourrait constituer un « produit d'appel » permettant à ces clubs d'offrir une formation de courte durée, tout en conservant le niveau de qualité.

- En proposant une plus grande diversité de formations, les clubs pourront augmenter leurs activités.

- L'acquisition de ce diplôme allègera la formation Niveau 1 grâce aux compétences et à l'expérience acquises.
- Un même moniteur pourra effectuer plusieurs rotations dans la journée du fait de la faible profondeur.
- Ce niveau pourra servir de produit d'appel pour une population prise par le temps.
- La mise en place de ce niveau intermédiaire permettrait de « scinder » la longue formation habituellement dispensée dans les clubs associatifs.

### **c) L'intérêt pour la FFESSM**

Le nombre de licenciés à la FFESSM étant stagnant depuis ces dernières années - on pourrait même parler de lente érosion (voir annexe 1) - la demande actuelle semble ne pas être en adéquation avec l'offre proposée au sein de la fédération.

Face à ce constat, nous nous devons de nous interroger, au sein de la FFESSM, des clubs associatifs et des structures commerciales agréées, sur l'efficacité de nos modes de communication envers le grand public<sup>3</sup>, ainsi que sur la pertinence d'une formation intermédiaire.

Afin d'enrayer la désaffection des formules actuelles au profit d'autres écoles de formation (voir annexe 1), et donc de fidéliser et d'attirer de nouveaux adhérents, la FFESSM pourrait mettre en place de nouveaux moyens :

- Développer de nouvelles offres, plus en adéquation avec la demande, afin de limiter la perte de licenciés entre le baptême et le Niveau 1.
- Multiplier le nombre de manifestations médiatiques et publicitaires.
- Mettre encore plus en avant les valeurs associatives qu'elle défend :
  - ❖ Qualité de la formation,
  - ❖ Garantie de sécurité,
  - ❖ Aspect convivial et humain.

---

<sup>3</sup> Nous avons pu voir l'influence du film « Le grand bleu » sur notre activité.

Je n'aborderai ici que le premier point (l'offre de formation), les deux autres points (relatifs à la communication) faisant l'objet d'une réflexion à part entière et sortant du cadre choisi pour ce mémoire.

- L'acquisition de la licence n'étant pas requise pour le baptême, la FFESSM devrait voir augmenter le nombre de licenciés. En effet, une personne qui fait un baptême peut très bien s'en arrêter là, ne pas poursuivre par manque de temps (souvent 6 jours pour une formation Niveau I) ou d'envie.
- Proposer des cursus de formations plus diversifiés car plus progressifs permettrait d'accompagner au mieux le nouvel adhérent.

- **Remarque :**

Les prérogatives de ce niveau s'inscrivent tout à fait dans le cadre de l'arrêté de 1998 modifié en 2000, en ce qui concerne notamment les espaces d'évolutions. Il serait donc sans impact sur l'arrêté de 1998. Aucune modification de cet arrêté ne serait donc à envisager.

## 4) Différences entre ce niveau intermédiaire et le niveau 1

### a) Objectif général

Il ne s'agit en aucun cas de proposer un Niveau 1 au « rabais ».

Le plongeur devra posséder les compétences qui lui permettent d'évoluer dans la zone 0-6 mètres accompagné d'un niveau 4 au minimum. Pour cela, il devra être capable de suivre son encadrant sans gêner les membres de sa palanquée.

Ce niveau lui permettra de se faire plaisir en découvrant le milieu sous-marin.

Les compétences proposées plus loin (voir annexe 2) permettront au plongeur d'être en sécurité dans l'espace proche avec un guide de palanquée.

Pour cela, la personne doit découvrir prioritairement les points suivants :

- Les appuis
  - La propulsion
  - La ventilation
- } **l'équilibre**

### L'équilibre au travers des appuis, de la propulsion et de la ventilation :

La recherche d'appuis est un élément important lorsque l'on entre dans le milieu aquatique où la sensation de la pesanteur est différente. Pour le Niveau 1, cette recherche est faite au travers du Palmes Masque Tuba (cf. compétences 1b du niveau 1) et des techniques d'immersion (cf. compétence 2 du niveau 1).

Pour ce niveau, la recherche d'appuis sera faite en pratique au travers du palmage où l'on recherchera l'absence de gestes parasites.

La ventilation, élément prépondérant pour notre activité, sera bien entendu enseignée et contrôlée tout au long des séances.

C'est l'équilibre de la personne qui est recherché. L'élève devra être capable de suivre son guide de palanquée sans perdre l'équilibre ni « marcher au fond ».

## **b) Les conditions d'accès**

Les conditions d'accès resteraient les mêmes que celles du Niveau 1, afin que la personne puisse, si elle le désire, poursuivre ensuite sur ce niveau, à savoir :

- Être âgé de 14 ans minimum.
- Autorisation parentale pour les mineurs.
- Fournir un certificat médical de "non contre-indication" à la plongée de moins de 12 mois.
- Etre licencié à la FFESSM.

L'âge minimum peut être ramené à 12 ans sous les conditions suivantes:

- Demande formulée par l'enfant,
- Demande formulée par les parents auprès du président du club,
- Avis favorable du moniteur,
- Avis favorable du président du club,
- Présentation d'un certificat médical favorable à la préparation et à la délivrance de ce brevet, établi par un médecin fédéral, ou un médecin titulaire du D.U. de médecine hyperbare, ou du D.U. de médecine de la plongée. Ce certificat devra être présenté dès l'entrée en formation.

## **5) Les prérogatives**

Les prérogatives de ce niveau intermédiaire ne peuvent être supérieures à celles d'un débutant : nous nous limiterons donc à une profondeur maximale de 6 mètres.

D'autre part, cette formation ayant pour vocation de s'ouvrir à un public disposant de peu de temps, celle-ci devrait pouvoir se réaliser en trois plongées au minimum.

Le port du système de sécurité gonflable reste un élément de confort ainsi que de sécurité en surface. C'est pourquoi il me semble indispensable de le rendre obligatoire, d'autant plus que les clubs qui devraient être amenés à proposer ce niveau disposent habituellement de cet équipement.

Un club associatif qui voudrait se servir de ce niveau pour faire la promotion de ses activités sur un week-end n'obtiendrait pas les retours escomptés s'il n'utilisait pas à notre époque un gilet.

Etant donné que l'objectif de cette formation est justement d'attirer les personnes n'ayant pas osé ou pas eu le temps de faire le pas vers le Niveau 1, ne pas rendre obligatoire le gilet stabilisateur irait donc à l'encontre du but recherché, il est clair que l'utilisation du gilet stabilisateur apporte beaucoup dans domaine du confort auquel le plongeur débutant est sensible.

## **6) Le cadre réglementaire.**

La pratique et l'enseignement de la plongée subaquatique autonome à l'air sont soumis aux règles de techniques et de sécurité définies par l'arrêté du 22 juin 1998 modifié le 28 Août 2000.

Les prérogatives de ce diplôme intermédiaire restant celles d'un débutant, la mise en place de ce nouveau cursus de formation s'intégrerait dans le cadre défini par l'Arrêté de 1998.

La possibilité d'entrer directement en formation Niveau I sans passer par ce niveau intermédiaire n'interfererait pas dans les techniques de formations actuellement mises en place, mais apporterait une valeur ajoutée.

## **7) Mise en place de cette formation.**

Le manuel du moniteur définit actuellement les compétences à acquérir afin d'obtenir un diplôme ou une qualification. Ces compétences peuvent se lire de manière transversale, sur les différents niveaux de plongeurs. Il est alors possible de se rendre compte de l'évolution progressive de chaque compétence au travers de chaque niveau de plongeur, en terme de critères de réalisation. Le rajout d'un niveau intermédiaire entre le baptême et le Niveau 1 s'inscrit dans cette démarche de progression continue.

Les connaissances, savoir-faire, savoir-être, ainsi que les critères de réalisation demandés pour ce niveau intermédiaire seront notés dans le manuel du moniteur. Ainsi chaque moniteur s'y retrouvera sans avoir à changer ses habitudes de formateur.

## Conclusion

J'ai débuté cet écrit par quelques lignes sur l'histoire de l'évolution de la plongée qui ont fait de ce sport une activité tout public.

On constate actuellement une érosion du nombre de licences délivrées chaque année à la FFESSM, alors que celui-ci était pourtant en constante augmentation depuis ses débuts (voir annexe 1).

Un niveau intermédiaire permettrait d'augmenter le nombre de licenciés de la FFESSM, dans la mesure où il constituerait un produit d'appel pour les clubs, à condition que ces derniers dispensent cette formation à un tarif attractif.

Les clubs pourront donc proposer une formation de qualité, de courte durée et à un prix modéré, assurant ainsi leur promotion, en même temps que celle de la FFESSM.

Au vu du public, une formation intermédiaire sera probablement perçue comme un accès facilité, de par sa durée et son niveau technique, à la plongée en scaphandre, et valorisera également le plongeur.

N'est-il pas nécessaire, aujourd'hui plus que jamais, alors que l'écosystème sous-marin est menacé et que beaucoup de fonds sous-marins ont été durablement endommagés par des agressions diverses, de contribuer à la prise de conscience du plus grand nombre en leur faisant découvrir, avec nous, le monde sous-marin ?

La création d'un diplôme intermédiaire pourrait-elle permettre de démocratiser, un petit peu plus encore, la plongée sous-marine ?

Cette réflexion s'inscrit dans le cadre de la démarche de progrès continu fédérale, ne doit-on pas également se pencher aujourd'hui sur d'autres diplômes fédéraux ?



## ANNEXES

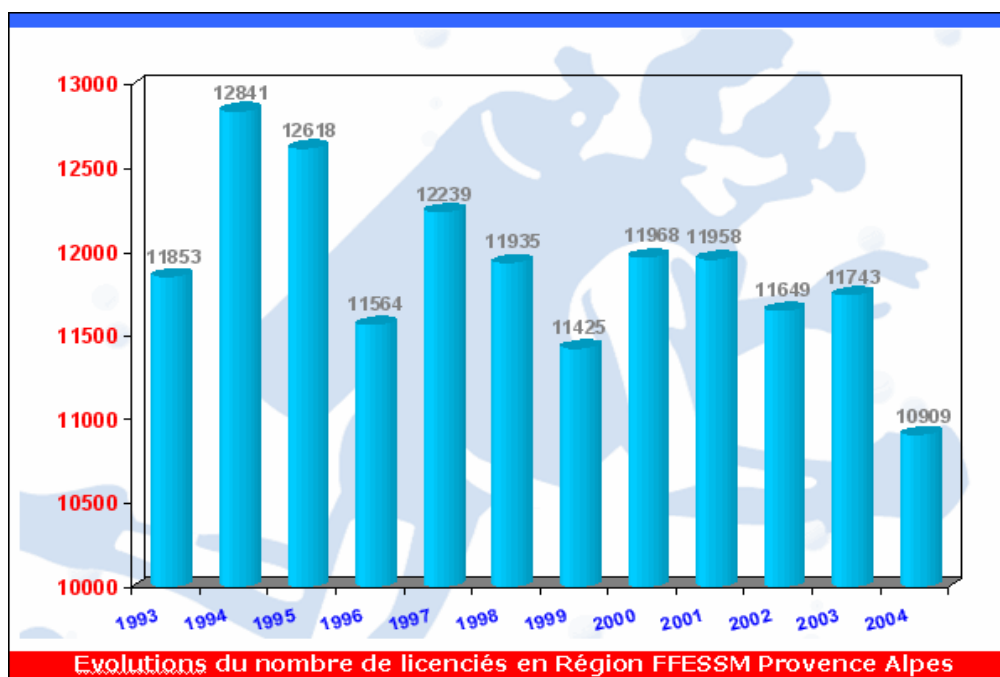
### Annexe 1 : Evolution du nombre de licenciés et brevets

Dès l'année 1956, le Commandant Cousteau, grâce au film « Le monde du silence », a permis au grand public de découvrir les fonds sous-marins.

Plus tard, en 1988, le film « Le grand bleu » a contribué à médiatiser les sports sous-marins. Dès lors, la plongée sous-marine est devenue une activité de loisir tout public.

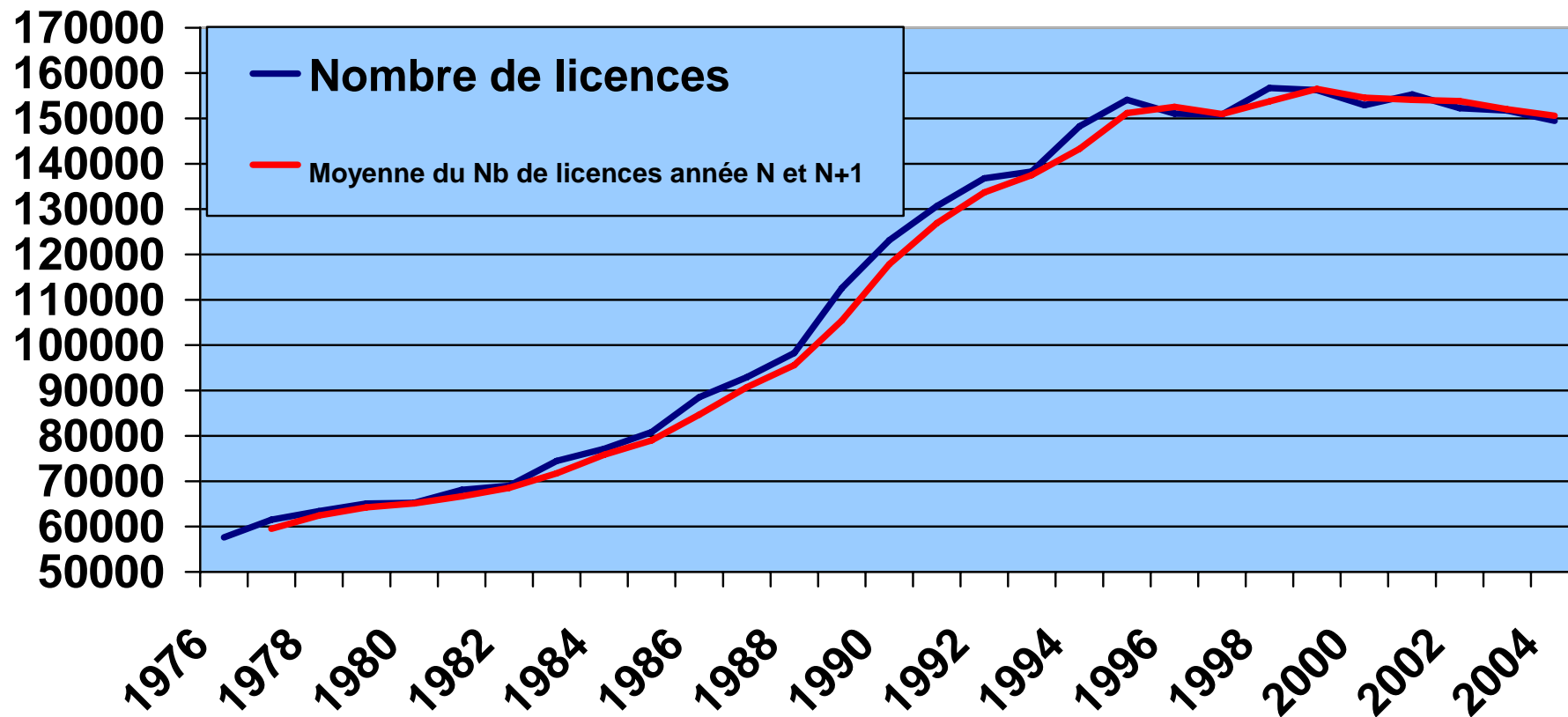
Le nombre des licences enregistrées par la FFESSM (Fédération Française d'Etudes des Sports Sous Marins) n'a fait qu'augmenter depuis sa création en 1948. Depuis 1988 les clubs ont dû faire face à un nouveau public : la plongée, réservée autrefois à une élite, s'est démocratisée et est devenue peu à peu un produit de consommation accessible à tous.

### **Evolution du nombre de licences sur le comité Provence**



**Source :** <http://www.ffessm-provence.com/articles.php?lng=fr&pg=95>

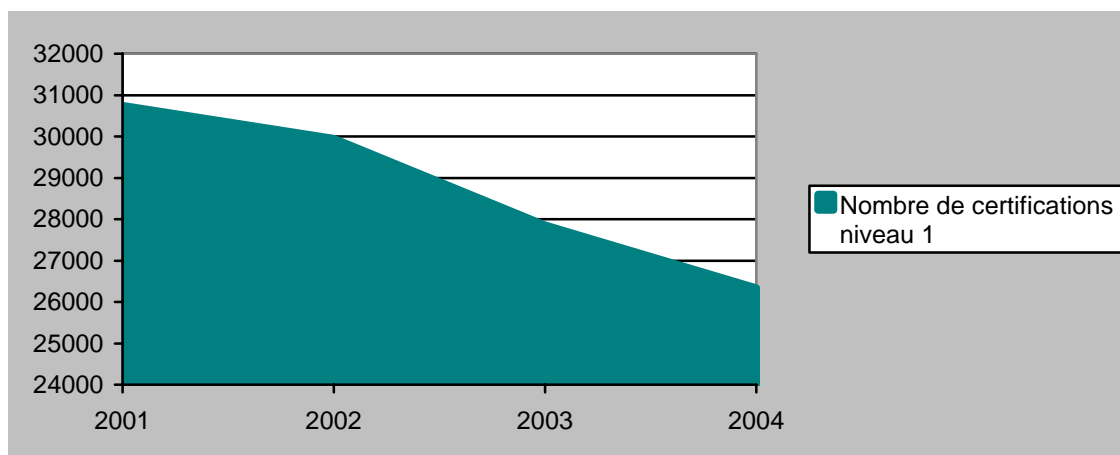
Le tableau suivant permet de comparer le nombre de licences enregistrées chaque année en France, de 1976 à 2004. Il met en évidence « l'érosion » des licenciés à la FFESSM depuis 1998 :



**Source:** FFESSM - 24 quai de rive neuve - 13284 Marseille.

**Remarque :** En 2004, les problèmes de la pêche sous-marine ont fait baisser le nombre de licences. La possibilité de se procurer les licences par Internet à partir de cette même année a également contribué à la baisse des chiffres par rapport aux années précédentes (un certain nombre de licences n'ayant jamais ou tardivement été ramenées).

Le tableau suivant met en évidence le nombre de certifications Niveau 1  
au niveau national :



**Source :** Compte-rendu d'activités de la Commission Technique Nationale de la FFESSM (2004).

On constate une chute de plus de 14% depuis 2001.

Il est possible de supposer que la baisse du nombre des licences ainsi que celle du nombre de certifications Niveau 1 enregistrées depuis ces derniers temps par la FFESSM résultent des difficultés économiques actuelles dues à la baisse du pouvoir d'achat. Lorsque l'on regarde l'évolution des autres organismes, cette supposition s'avère être fausse.

Si l'on se tourne vers SSI, le nombre d'Open Water en France double chaque année depuis trois ans.

En 2005, SSI a certifié environ 800 Open Water sur environ cinquante structures professionnelles en France.

Depuis la création du French Passeport Diver<sup>4</sup>, il y a deux ans, cette reconnaissance a, jusqu'à présent, été mise en application dans 6 ou 7 centres. Il en résulte environ 300 formations, lesquelles ont pratiquement toutes débouché sur une formation d'Open Water.

<sup>4</sup> Niveau intermédiaire entre le baptême et l'Open Water.

Depuis 1990, d'autres acteurs (essentiellement des organismes professionnels, mais également des voyagistes) sont présents au niveau de l'offre, avec une démarche axée sur la pratique « tout public ». Il est possible d'estimer à environ 140 000 le nombre de plongeurs réguliers non licenciés, même s'ils ne peuvent pas être comptabilisés de manière aussi précise et détaillée que les licenciés fédéraux.

La répartition de ces plongeurs réguliers non licenciés est approximativement la suivante :

- 100 000 pour l'ANMP en 2004
- 15 000 pour le SNMP, PADI et SSI
- 10 000 pour les tour-opérateurs spécialisés dans la plongée (on estime que sur 30 000 personnes voyageant avec ces tour-opérateurs, un voyageur sur trois ne plonge que lors de son voyage à l'étranger, et n'est donc comptabilisé dans aucun organisme.).
- 15 000 plongeurs « hors structure » qui probablement ont été formés durant les 25 dernières années.

En 2004, 59 000 qualifications ont été délivrées en France dans une proportion de :

- 41 176 qualifications pour la FFESSM, soit 69%.
- 17 627 qualifications pour l'ANMP, soit 30%.
- 213 qualifications pour la FSGT, soit 1%.

Le ratio entre les quatre niveaux est de :

**Pour la FFESSM**

64% de Niveau 1

24% de Niveau 2

9% de Niveau 3

3% de Niveau 4

**Pour l'ANMP**

76% de Niveau 1

17% de Niveau 2

6% de Niveau 3

1% de Niveau 4

Il apparaît que l'ANMP réalise un pourcentage plus important de Niveau 1 que la FFESSM, la tendance s'inversant sur tous les autres niveaux.

Concernant la différence observée au niveau 1, elle peut éventuellement s'expliquer par le fait que la FFESSM demande l'achat d'une licence, ainsi que la présentation d'un certificat médical pour le Niveau 1. L'ANMP n'ayant pas ces contraintes<sup>5</sup>, le futur plongeur préférera un tarif plus attractif à formation équivalente.

---

<sup>5</sup> Elle conseille tout de même vivement la présentation de certificat médical pour des raisons évidentes de responsabilité.

## Annexe 2 : Piste de réflexion sur le contenu de formation

Comme je l'ai évoqué précédemment, ce contenu devrait s'acquérir en trois séances, afin d'assurer une formation de qualité, sur un week-end.

### **Compétence n° 1a : UTILISER SON MATERIEL**

<b>Connaissances, savoir-faire et savoir-être</b>	<b>Commentaires et limites</b>	<b>Critères de réalisation</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gréer et dégréer son équipement.</li> <li>- Essayer son détendeur et vérifier sa pression au manomètre.</li> <li>- Réglage de la ceinture de lest et du masque.</li> <li>- Si milieu naturel, mettre et enlever une combinaison.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- C'est le moniteur qui effectuera la « pesée » afin de déterminer le lestage de l'élève.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au cours des séances de pratique, l'élève doit connaître les vérifications à faire avant de plonger.</li> <li>pression/détendeur/sangle du masque/ceinture.</li> </ul>

### **Compétence n° 1b : COMPORTEMENTS ET GESTES TECHNIQUES EN SURFACE**

<b>Connaissances, savoir-faire et savoir-être</b>	<b>Commentaires et limites</b>	<b>Critères de réalisation</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mises à l'eau :</li> <li>* échelle.</li> <li>* saut droit avec scaphandre.</li> <li>* bascule arrière.</li> <li>* départ du bord.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Techniques de mise à l'eau. La technique enseignée sera celle adaptée à la situation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mises à l'eau en toute sécurité pour le plongeur et pour autrui.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déplacement en capelé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche d'appuis et d'équilibre du plongeur.</li> <li>- Pas de recherche de performance.</li> <li>On recherchera une économie physique du plongeur, pas d'essoufflement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Distance équivalente à une longueur de bateau.</li> <li>- Maîtrise du déséquilibre créé par la bouteille</li> <li>- Absence de gestes parasites.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Initiation au vidage de masque</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Immobile avec détendeur en bouche.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dissociation bucco-nasale</li> </ul>

## Compétence n° 2 : IMMERSIONS ET RETOUR EN SURFACE

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
-Techniques d'immersion : Expiration coulée (au mouillage si embarcation).	- L'objectif final est l'immersion avec scaphandre. - Le plongeur peut s'aider du mouillage pour descendre.	- Privilégier l'efficacité de l'immersion sans surlestage.
- Maîtrise des appuis.	- Ne pas enlever le scaphandre.	- Savoir se déplacer sans gestes parasites en surface et en immersion.
- Maîtrise de la remontée.	- Pas d'utilisation du système gonflable de stabilisation. - Notion d'approche surface.	- Maîtrise d'une vitesse de remontée en suivant le moniteur.
- Enseignement du système gonflable de stabilisation.	- Pas de remontée contrôlée ni d'intervention.	- Savoir purger le gilet avant la descente; savoir gonfler le système en surface.

## Compétence n° 3 : MAITRISE DE LA VENTILATION EN PLONGEE

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
- Ventilation sur détendeur.	- Adaptation de la fréquence et de l'amplitude d'expiration: prévention de l'essoufflement.	- Capacité à ventiler sans essoufflement en surface, à la descente au fond et à la remontée.
- Remonter en expiration, embout en bouche, d'une profondeur de 3 mètres.	- Apprentissage de l'automatisme expiratoire.	- Remontée à vitesse préconisée, sans précipitation, avec un rejet continu d'air tout au long de la remontée.
- Lâcher et reprise d'embout : * Reprise de l'embout vidé par une expiration, * Reprise en utilisant le surpresseur.	- Apprendre les deux techniques de reprise d'embout. - Le détendeur est constamment gardé à la main par l'élève.	- Absence de panique. - Lâcher du détendeur sur une expiration normale.
- Réaction au remplissage partiel du masque.	- On recherchera l'absence de réactions incontrôlées qui résultent du remplissage du masque.	- Continuer sa ventilation avec de l'eau dans le masque. - Vider son masque.
- Première approche du poumon ballast.	- Le plongeur doit découvrir les sensations du poumon-ballast.	- Faire varier la position du corps à la seule aide du poumon-ballast sur le fond.

## Compétence n° 4 : REACTIONS AUX SITUATIONS USUELLES

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
- Communication: OK / non OK. J'ai froid Monter Fin.	- Le plongeur doit connaître ces signes et signaler d'où provient le souci.	- Savoir prévenir le moniteur de ce dont il doit être informé.
- Savoir évoluer en palanquée. Notion de binôme et de surveillance réciproque.	- Connaissances des consignes de sécurité.	- Respect de la profondeur du moniteur; proximité élève / moniteur, mouvements contrôlés, communication.

## Compétence n° 6 : CONNAISSANCES THEORIQUES ELEMENTAIRES

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
- Notion sur la prévention des barotraumatismes.	- La prévention est fondamentale. - Notions orale sur la compressibilité des gaz	- Réponse à des questions simples, sous forme de discussion informelle.
- Les dangers du milieu naturel.	- Prévention.	- Idem ci-dessus.
- Notion sur le milieu.	- Seules les espèces pouvant être rencontrées seront présentées.	- Avant et après chaque séance le moniteur informera sous forme de discussion informelle.
- Respect de l'environnement, comportement.		- Information.
- Connaissances sur la réglementation. Documents à présenter pour pouvoir plonger dans un centre.	- Les prérogatives du niveau - Notions succinctes sur la FFESSM.	- Rechercher à donner des informations plutôt qu'à évaluer. Il s'agit essentiellement de faire ressortir les avantages de la FFESSM par rapport à d'autres organismes.
- Notion sur le Niveau 1	- Information sur les prérogatives du Niveau 1 - Encourager la personne sous forme de discussion à évoluer vers le niveau 1.	- Information

## Éléments de bibliographie

### **FFESSM** (Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous Marins)

- Rapport des Commissions Nationales – Assemblée Générale de mars 2004.
- Eléments statistiques sur l'offre de la plongée en France – Novembre 2004.
- Eléments statistiques sur les plongeurs et l'encadrement licenciés FFESSM en France – Décembre 2004.

### **FSGT** (Fédération Sportive et Gymnique du Travail).

- Tableau du nombre de clubs organisant la plongée et de niveaux de plongeur et d'encadrants délivrés de 2000 à 2004 – Décembre 2004.

### **PADI** (Professional Association of Scuba Instructors)

- Réflexions sur la formation et les besoins de la branche - Décembre 2004.
- Eléments de statistiques sur les plongeurs et moniteurs PADI en Europe de 1992 à 2004 ; perspective de développement.

### **ANMP** (Association Nationale des Moniteurs de Plongée)

- Enquête interne ANMP « Emploi/Profession » - 2001.
- Données statistiques sur l'ANMP de 2000 à 2004.
- Ebauche de référentiel des métiers de la plongée subaquatique de loisirs - Avril 1999.
- Référentiel métier BEES1 Plongée - Septembre 2001.
- Enquête métiers – 2004.

### **MJSVA** (Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative)

- Les pratiques sportives en France – Enquête 2000 – MJSVA et INSEP.
- Eléments statistiques sur l'encadrement diplômé d'état et l'offre de formation en France – Novembre 2004 – CREPS PACA – Site d'Antibes.



## **Etudes générales ou prospectives de diverses origines**

### **AFIT (Agence Française de l'Ingénierie Touristique)**

- Analyse des clientèles de la plongée en France – Panorama de l'offre – Décembre 1997.

### **SOFIMAV (Société d'édition)**

- Enquête de lectorat des revues APNEA, PLONGEE MAGAZINE et OCEANS.

### **SUBAQUA : La revue de la FFESSM**

- CTN infos

### **PLONGEE MAGAZINE (sélection d'articles de la revue)**

- La plongée passée au crible du sondage (étude de l'enquête de l'AFIT) – Avril 1997.
- Le plongeur français est-il diplômé - Juin 2001.
- Les moniteurs brevetés en France - Octobre 2001.
- La plongée dans les régions - Octobre 2002.

### **Sites Internet**

- <http://www.ffessm.fr>
- <http://www.ffessm-provence.fr>
- <http://www.anmp-plongee.com>
- <http://www.fsgt.org>
- <http://www.padi.com>
- <http://www.ssi-france.com>
- <http://www.naii.org>